

Les branches possibles

- **Services et Administration**
www.cifc-vd.ch
- **Administration publique**
www.ov-ap.ch
- **Commerce**
www.branche-commerce.ch
- **Construire et habiter**
www.cs-construction.ch
- **Industrie des machines**
www.swissmem-berufsbildung.ch
- **Hôtellerie – Gastronomie – Tourisme**
www.branche-hgt.ch
- **santésuisse**
www.santesuisse.ch

Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture
Direction générale de
l'enseignement postobligatoire



Des questions ?

Contact

Fabienne Dorthe

Cheffe du pôle commerce et vente à la Direction
générale de l'enseignement postobligatoire
(DGEPI)

info.dgepi@vd.ch
tél. +41 21 316 63 04

Employé-e de commerce CFC
en 18 ou 24 mois

18

Une formation pour
les titulaires d'une
maturité gymnasiale

24

Les titulaires d'une maturité gymnasiale ont la possibilité de faire une formation à la pratique professionnelle en 18 mois minimum et d'obtenir à son terme un CFC d'employé-e de commerce.

Cette formation en entreprise est principalement consacrée à la pratique professionnelle. L'apprenti-e suit les cours en Information Communication Administration (ICA) et Economie et Société (ES).

Au niveau professionnel, l'apprenti-e réalise sur sa place de travail 3 STA (situation de travail et d'apprentissage) et 1 UF (unité de formation). Il ou elle suit également les CI (cours inter-entreprises) dans la branche choisie par son entreprise formatrice.

L'examen porte sur les branches scolaires étudiées durant la formation et sur la partie professionnelle. Cette dernière est composée d'un examen écrit et d'un examen oral.

Avantages pour l'apprenti-e

- Obtention d'un **CFC en 18 ou 24 mois**, selon discussion avec l'entreprise
- Les cours sont suivis uniquement pendant les **12 mois qui précèdent les examens** qui ont lieu à la fin de la formation
- Seules les branches **ICA** et **ES** sont étudiées à l'Ecole professionnelle commerciale
- Les titulaires d'une maturité gymnasiale avec **option Economie et droit** sont dispensé-e-s des cours d'**Economie et Société**

Avantages pour l'entreprise

- L'apprenti-e a déjà une **connaissance théorique** et est **plus âgé-e** que les apprenti-e-s entrant en dual
- Grâce au nombre de **cours réduit**, l'apprenti-e est la plupart du temps présent-e **dans l'entreprise**

Deux rentrées

- En **janvier** pour la formation en **18 mois**
- En **août** pour la formation en **24 mois**

Lieux des cours professionnels

- **Lausanne**
- **Yverdon-les-Bains**